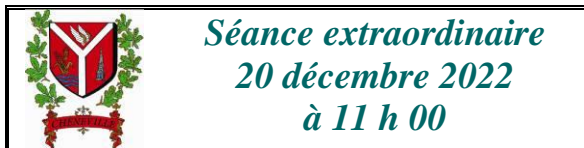


IMUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2022, à 11h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du Plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10 h 49 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-288

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

2022-12-289

Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2023-2024-2025

Il est proposé par Madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénerville adopte le budget triennal des immobilisations (PTI) tel que présenté, à savoir :

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-290

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 10h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.